Image not found or type unknown

Verbaliser 2 fois en 2 heures pour la même infraction

Par **Kriss87**, le **06/07/2014** à **18:27**

Bonjour,

J'ai reçu chez moi 4 amendes après avoir été fêter une victoire lors de la coupe du monde en voiture.
La première pour usage du klaxon en ville de nuit (ce que je reconnais et donc une amende que je paierai) ainsi qu'une deuxième pour usage du moteur a des régimes excessifs (ce que je nie et que je vais donc contester !) mais ma question est là, j'ai reçu les 2 mêmes amendes pour les 2 mêmes motifs à exactement 2 heures d'intervalles, est ce légal ?
Déjà je trouve ça limite d'amender des gens pendant une célébration lors de la coupe du monde, mais de remettre les mêmes amendes a 2 heures d'intervalle ?!?
Dans l'attente d'une réponse et avec mes remerciements,

Par **janus2fr**, le **06/07/2014** à **19:00**

Bonjour,
Vous pouvez avoir autant de PV que de fois où un agent a constaté vos infractions. Donc si vous avez klaxonné 20 fois, vous pouvez avoir 20 PV.
Ne pas confondre avec une infraction de stationnement gênant par exemple qui ne peut être verbalisée qu'une seule fois tant que le véhicule n'est pas déplacé.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés